



## Clap de fin pour la loi Bichet ?

Alors que l'opinion publique était occupée par la saga de l'été Macron – Benalla, le conseiller Marc Schwartz en a profité pour rendre en catimini son rapport sur la distribution de la Presse à la ministre de la Culture, Madame Françoise Nyssen.

Sur la forme, on aurait pu espérer mieux. D'autant que le sujet mérite meilleure considération que la remise d'une version finalisée en pleine tourmente politique, au cœur d'une affaire d'état. A moins que l'effet recherché soit qu'il passe inaperçu, tant le fond des propositions est inacceptable. Ne dit-on pas que les mauvais coups tombent en été ?

Contrairement à ce que dit le rapport, la loi Bichet vole en éclat. Il prétend en garder les principes fondateurs mais abroge le principe du statut coopératif obligatoire, alors que cette notion est l'essence même du système de distribution qui le rend égalitaire et qui a favorisé la diversité de la presse française. Supprimer ce principe revient à libéraliser le secteur et serait une attaque majeure contre le pluralisme.

La péréquation des coûts et l'égalité de traitement des titres sont des données essentielles qui sont dévoyées dans ce rapport. Comment peut-on vouloir réduire l'assiette de péréquation des coûts alors que nous assistons à une baisse des ventes ?

La loi Bichet n'a pas seulement créé un « droit à la distribution » mais un système permettant de conserver et de développer une solidarité entre éditeurs quels que soient leurs moyens logistiques et financiers.

Ce système a permis aux idées les plus diverses de se propager, à la démocratie de s'exprimer et au pluralisme d'exister.

La distribution de toute la presse sur tout le territoire ne peut obéir à l'exigence de rentabilité du secteur privé.

La presse n'est pas un produit comme un autre. Sa distribution ne peut être confiée à la loi du marché, elle doit être coopérative et régulée.

La distribution de la presse a une mission de service public à l'attention du citoyen et doit être reconnue comme telle dans un pays démocratique.

Le SGLCE-CGT s'opposera fermement à tout scénario qui remettrait en cause les fondements de la loi Bichet.

Fait à Paris, le 28 août 2018